

# BULLETIN MUNICIPAL PERCHE-EN-NOCÉ

N°8



PERCHE EN NOCÉ

## NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS

1789  
LOUIS FILATRE

1796  
P. AVELINE

1800 - 1834  
P. GIRAUDEAU

1874  
F. COUILLIN

1896  
A. BOUTHRY

1917  
T. CARADRET

1936  
R. MICHAUDEL

1959  
A. CORDIER

1989  
J. VIELLEROBE

2008  
B. BOUROIN

1794  
L. REGNARD

1797  
J. MARCEL

1837  
C. COLLAS

1881  
C. DE MALEISSYE

1904  
C. DE MALEISSYE

1919  
J. THIBAUT

1947  
P. COUDRAY

1965  
A. HEE

1995  
P. RIVIERE

R  
F

# ÉDITO

Nous vous présentons le dernier numéro du mandat avec une grande rétrospective historique des six communes qui composent notre commune nouvelle. Un regard sur le passé qui permet à tous de mieux se projeter vers l'avenir.

Un grand rappel du mode électoral car nous avons passé le seuil des 1 000 habitants et donc les règles sont nouvelles.

Le conseil municipal et l'équipe administrative et technique se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Pascal PECCHIOLI - Maire de Perche en Nocé

## Rétrospective

**Les élections municipales de 2020 sont les premières élections directes de la commune nouvelle. Avant de tourner la page, nous avons souhaité revenir sur l'histoire municipale de nos six communes.**

À partir de 1789, la révolution française remplace les paroisses par les communes et instaure l'élection de maires pour les administrer. À l'origine, les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

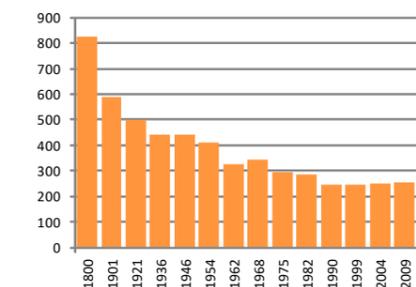
## Colonard-Corubert



Les mandats de maire depuis 1959



Évolution de population de 1800 à 2016



**Colonard-Corubert, avant d'intégrer la commune de Perche-en-Nocé, était déjà le résultat d'une fusion de 4 communes initiales : Saint-Hilaire-des-Noyers, Courthioust, Corubert et Colonard.**



### CORUBERT

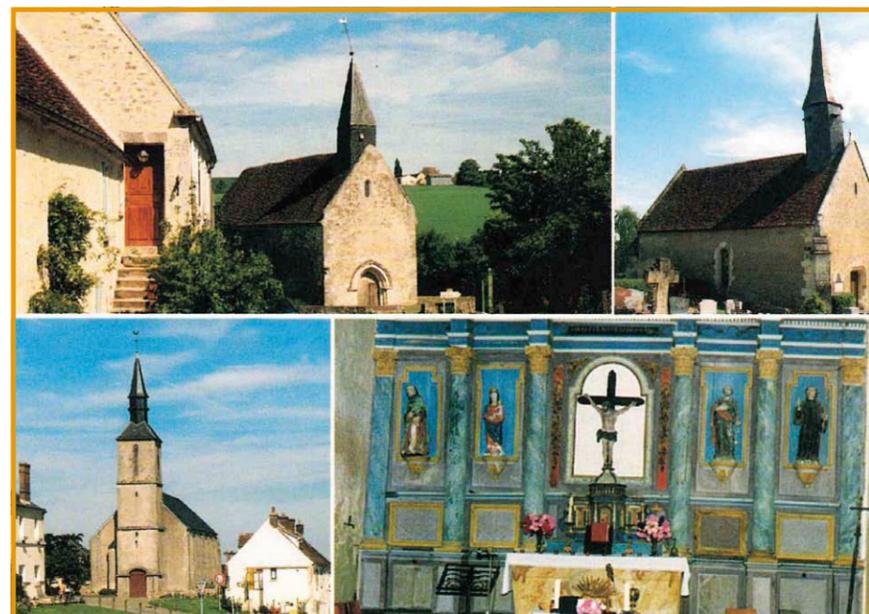
1818 : Fusion de Saint-Hilaire-des-Noyers et de Corubert, dix maires se succèdent de 1833 à 1959. Henri Tourneur sera maire 42 ans et marquera l'histoire de son village. Archiviste et paléographe de formation, il s'installe dans le Perche en 1893 au château de Saint-Hilaire-des-Noyers. Il joue alors un grand rôle dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine percheron et ornais. Avec la commission des Amis des Monuments Ornais créée au sein de la Société d'Archéologie de l'Orne, il réalise un inventaire des monuments et sites importants que compte le département et sera à l'origine des nombreuses conférences et expositions accessibles au grand public afin de faire découvrir le territoire. Il sera aussi conseiller général du canton de Nocé de 1904 à 1940. Marc Chevron sera le dernier maire de Corubert.

### COLONARD

1823 : Fusion de Courthioust et de Colonard. Douze maires seront à la tête de la commune de 1802 à 1959 dont Maurice Guillin sera le dernier maire.

### COLONARD-CORUBERT

1959 : Fusion des 2 communes précitées. Marc Chevron et Maurice Guillin réunissent leurs deux communes et ce dernier devient le maire de Colonard-Corubert jusqu'en 1965.



**p3-7**  
Rétrospective  
communes historiques

**p8-9**  
La vie locale en photos

**p10-11**  
Élections municipales 2020 :  
mode d'emploi !

**p12-13**  
Les compétences  
territoriales

**p14-15**  
L'agenda

**p16**  
Vie pratique

Directeur de la publication  
Pascal Pecchioli

Impression  
Imprimerie Peau - Berd'huis

Crédits photos  
Catherine Boucault, Patrick Bard,  
Marie-Berthe Ferrer,  
Olivier Steigel.

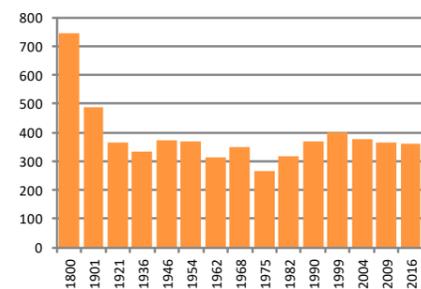
Conc. graphique  
AleX Céalis

Tiré à 1 500 ex.

## Dancé



Évolution de population de 1800 à 2016



Les mandats de maire depuis 1936

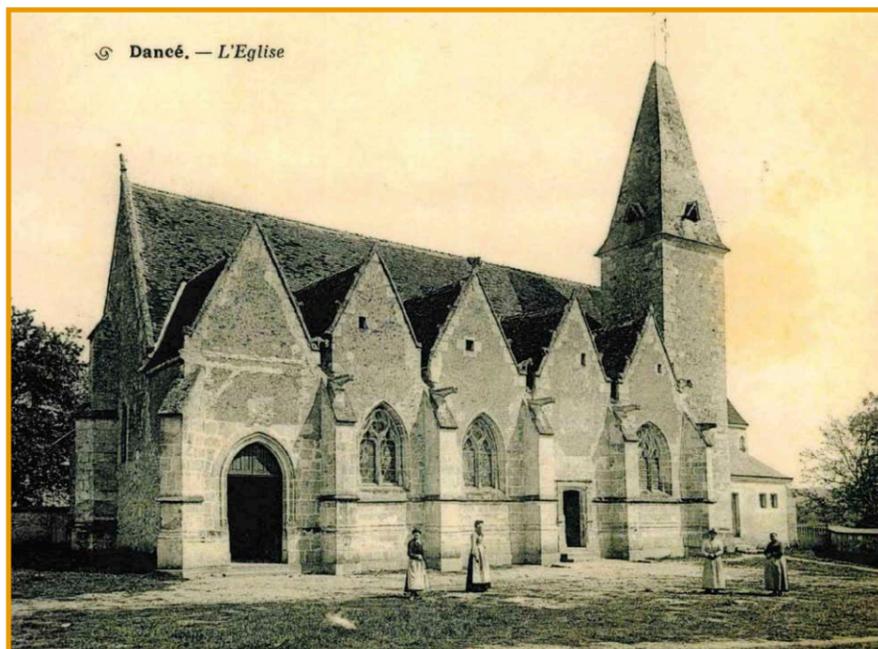


### Personnalités :

Maire de Dancé de 1881 à 1896 puis de 1904 à 1917, le Comte Conrad de Malessy, construit à la fin du 19<sup>e</sup> siècle le château de la Beuvrière en l'honneur de sa lointaine parente Jeanne d'Arc.

Le 13 mars 1594, la paroisse de Dancé était plongée dans un grand deuil. Loup du Bois, seigneur du manoir du Plessis, mortellement atteint d'un coup d'arquebuse en Poitou était inhumé.

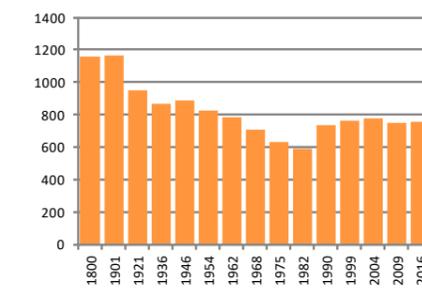
Quatre générations d'Oysonville se sont succédées comme seigneurs du Plessis sans y habiter. Ils n'hésiteront pas cependant, malgré les routes de l'époque, à venir sur leurs terres du Perche, dormant à la Bourdinière : rendez-vous de chasse, fief du Plessis dont le manoir a disparu. Le château du même nom a été bâti vers 1870.



## Nocé



Évolution de population de 1800 à 2016



Les mandats de maire depuis 1935



Alexandre Heroux



Modeste Romet



Marcel Julien



Lucien Badufle



### Quelques personnalités :

Jacques de la Porte dit Saint-Georges : né le 5 mars 1627 à Nocé. Émigre au Canada au 17<sup>e</sup> siècle où il épouse à Montréal, en 1657, Nicole Duchesne. Il a pour témoin à son mariage Paul Chomedey de Maisonneuve, le fondateur de Montréal (monument sur la place d'Armes à Montréal).

Léopold Nègre (1879 - 1961) est enterré au cimetière de Nocé. Médecin biologiste, chef de service à l'Institut Pasteur, président de la Société Française de la tuberculose, il participe à l'élaboration du BCG.

Paul Gireaux (1876 - 1944) : médecin, il exerce à Nocé pendant 24 ans et prend des risques importants lors de la seconde guerre mondiale pour soigner ses concitoyens après s'être échappé de captivité. Son fils Léon, son successeur au cabinet médical, membre du maquis, soigne notamment un aviateur

anglais. Lors d'une attaque de ce maquis le 4 août 1944, la gestapo fusille son père, Léon ayant pu s'enfuir de son domicile.

Barthélémy Gorin (1887 - 1974) : garagiste à Nocé, aux débuts de l'électricité à Nocé, il gère la station de La Ferrière.

Modeste Romet (1888 - 1966) : huissier de justice à Nocé, il exerce trois mandats de maire. Son fils adoptif, Lucien Badufle, lui succèdera.

Georges Gouget, historien, fils de sabotier qui serait né à Nocé entre 1870 et 1880. Enseignant au tout début du 20<sup>e</sup> siècle, il fut le plus prolifique des historiens de notre bourg. Il a participé activement aux « Cahiers Percherons » en écrivant notamment plusieurs textes sur l'histoire locale : les manoirs, la médecine, l'école publique, les moulins, les cours d'eau, les lieudits, etc.

Le Général Jouvin, fils de gendarme, il serait né vers 1870 à la Gendarmerie de Nocé et s'est marié dans notre église.

James Marion, aviateur britannique dont l'appareil a été abattu par les allemands lors de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, le 25 juin 1944. Recueilli par des habitants de Nocé, il a été caché dans le bourg et exfiltré ensuite vers l'Angleterre.

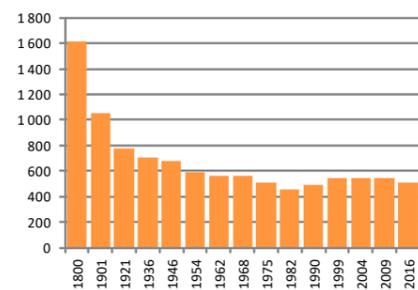
Roger Vaugeois (1919 - 1987), fut instituteur à Nocé (comme d'ailleurs son épouse), 1<sup>er</sup> adjoint au maire et conseiller général.

Alexandre Héroux, originaire d'Appenai-sous-Bellême, il est né en 1870 et fut enterré dans notre commune en 1951. Sa descendance est toujours habitante du bourg. Comme Georges Gouget, il fut instituteur à Nocé, ainsi d'ailleurs que son fils. Il fut maire et exerça son mandat tout au long de la Seconde Guerre Mondiale.

## Préaux-du-Perche



Évolution de population de 1800 à 2016



Les mandats de maire depuis 1933



### Une longue histoire... de longévité

Le premier maire élu, Louis Vacher, est exécuté pendant la Terreur, en 1793. À partir de 1800, des officiers d'état civil non déclarés maires se succèdent dans les signatures d'actes. Martin Debray deviendra le second maire de Préaux en 1811. Il le restera pendant 5 ans, mais surtout, il sera le premier d'une dynastie d'élus, puisque lui succèdent en 1816 Marin Julien Debray, et en 1821, Jean-Pierre Boullay.

En 1826, Noël Jean Charles Loifon est élu maire. Il le reste jusqu'en 1832. C'est sous son mandat que le conseil décide de l'ouverture d'une école de garçons, car à l'époque, la scolarisation des filles n'est pas envisagée ! L'école et la mairie s'installent donc en location... chez l'instituteur, dans une maison dite La Cave, au centre d'une cour. L'école en occupe le rez-de-chaussée et la mairie l'étage.

En 1840, Louis François Michaudel est élu pour une longévité impressionnante : 33 ans. Il acquiert en 1867 le bâtiment qui abritera l'école des garçons et la mairie jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

À l'époque, Préaux compte plus de 1 800 habitants ! Un bref mandat de 4 ans échoit à Jacques-François Souvré avant que la famille Michaudel ne revienne aux affaires jusqu'en... 1919.

En 1933, André Duval va rester maire jusqu'en 1959 et connaîtra la dure période de l'occupation. En 1960, Préaux compte encore une trentaine de commerces, une poste, une étude notariale. Justement, c'est Louis Godin, notaire, qui est alors élu. Il va battre tous les records de longévité, puisqu'il perd les élections municipales en... 1995, à l'issue de 36 ans de mandat.

La population de Préaux est alors réduite à un peu plus de 500 habitants.

Une équipe rajeunie prend le relais, avec, pour maire, Jean Le Quéau, qui démissionne après 3 ans seulement. Il est alors remplacé par Pascal Pecchioli qui, de 1998 à 2016, sera le dernier maire de Préaux-du-Perche et installera la mairie et la médiathèque dans les murs d'un hôtel Renaissance, la Maison du Soleil.

### Quelques personnages de Préaux :

Louis 1<sup>er</sup> de Bourbon Vendôme (1376-1446), seigneur de Préaux et arrière-grand-père d'Henri IV.

Pierre de Fontenay (1541 - 1610), gouverneur du Perche, sire de la Reynière, né au Boistier.

Victor Quineau (1836), philanthrope.

Alexandre Hubert (1910 - 1989), maçon et sculpteur.

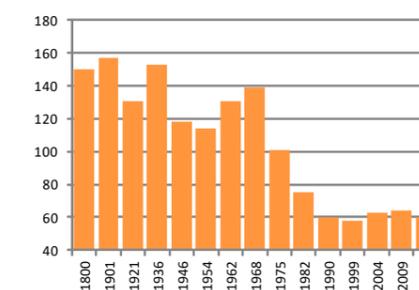
Piero Heliczzer (1937 - 1993), poète, cinéaste.

Jules Ferré, dernier poilu à mourir pendant la guerre 14-18, le 13 novembre 1918.

## Saint-Aubin-des-Grois,



Évolution de population de 1800 à 2016



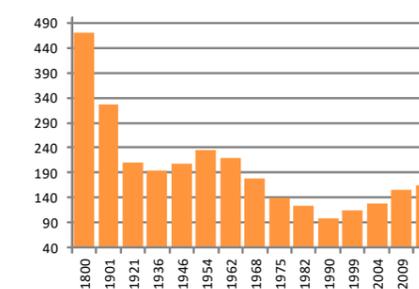
Les mandats de maire depuis 1932



## Saint-Jean-de-la-Forêt



Évolution de population de 1800 à 2016



Les mandats de maire depuis 1931



### Personnalités :

L'Abbé Frédéric Gobelet

Natif de Crulai (Orne), l'abbé Frédéric Gobelet fut curé de Saint-Jean-de-la-Forêt et de Saint-Aubin-des-Grois de 1898 à 1929. On lui doit le calvaire du bourg, la croix de l'église et cinq croix qui commémorent la guerre de 1914-1918. Édifiés grâce aux dons des paroissiens, inaugurés avec solennité, ces monuments témoignent du profond traumatisme laissé par La Grande Guerre. Ils honorent les victimes des combats et exaltent le patriotisme de l'époque.

Friedrich Hundertwasser

Hundertwasser, né le 15 décembre 1928 à Vienne (Autriche) et mort sur le paquebot « Queen Elizabeth 2 » le 19 février 2000, est un artiste autrichien, souvent controversé et plus connu en qualité d'architecte. En 1957, il acquiert une ferme à « La Picaudière » à Saint-Jean-de-la-Forêt. À Vienne, en 1976, il pose la première pierre de La Maison Hundertwasser : une HLM dès plus étonnante de la capitale. Un musée lui est dédié « le Kunst Haus Wien » à Vienne.



Cérémonie du 11 novembre 1918 à Saint-Jean-de-la-Forêt

© O. Steigel



Préaux, le 21 août : visite de village organisée par l'office de tourisme Cœur du Perche



# LA VIE LOCALE EN PHOTOS

Voici en images la preuve du dynamisme des diverses associations qui animent le territoire de notre commune. Qu'elles en soient ici remerciées !

Construction de l'abri du jardin partagé à Nocé en septembre



Inauguration de l'abri du jardin partagé à Nocé le 28 septembre



Collectif Karäfon à Préaux le 23 juin



Sortie Cap Djeun's au Futuroscope en juillet



La fanfare de Nocé lors de la fête du village le 20 juillet



La fête de Nocé le 20 juillet



Commémoration du capitaine William E. Johnson Jr. le 17 juin à Nocé



© M.-B. Ferrer

Concert de Mme Bouthinon-Dumas à Préaux le 6 octobre



Repas des anciens à la salle des fêtes de Nocé le 27 octobre

## Élections municipales 2020 : mode d'emploi !

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 (1<sup>er</sup> tour) et 22 (2<sup>e</sup> tour éventuel) mars 2020. Du fait de la création de la commune nouvelle le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce sont les premières élections pour Perche-en-Nocé. S'agissant d'une commune de plus de 1 000 habitants, les règles sont différentes des dernières élections que nous avons pu connaître en 2014 et précédemment.



Fait notable : se tiendront sur le territoire français « seulement » 34 970 scrutins municipaux contre 36 681 en 2014 du fait des nombreuses fusions de communes intervenues durant le mandat écoulé et ayant donné naissance à quelque 800 communes nouvelles.

### Les listes électorales

Les inscriptions sont possibles toute l'année, mais pour pouvoir participer à un scrutin, il faut s'être inscrit avant le sixième vendredi précédent le scrutin soit, en l'espèce, le vendredi 7 février.



Certaines dérogations existent – par exemple pour les personnes récemment mutées dans le cadre professionnel, ou encore ayant recouvré leur droit de vote par décision de justice. Dans ce cas, l'inscription est possible jusqu'à dix jours avant le scrutin, soit le 5 mars à minuit.



### Les électeurs

Le scrutin municipal est ouvert à tous les électeurs français ainsi qu'aux membres de l'Union Européenne résidant dans la commune ou y payant des impôts, c'est-à-dire à toute personne :

- ayant 18 ans révolus, soit au plus tard la veille du scrutin à minuit ;
- de nationalité française ou citoyenne d'un des pays membres de l'Union Européenne ;
- qui jouit de ses droits civils et politiques ;
- inscrite sur les listes électorales.

### Les candidats

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 27 février 2020 à 18h00.

Peuvent se présenter aux élections municipales les personnes :

- âgées de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection ;
- de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- inscrites sur la liste électorale de la commune ou y payant des impôts locaux.

Cependant, dans toute commune de

plus de 500 habitants, le nombre des conseillers ne résidant pas dans la commune au moment de l'élection ne peut dépasser le quart des membres du conseil.

Depuis les élections municipales de 2014, la déclaration de candidature est obligatoire dans toutes les communes et il est interdit de se présenter dans plusieurs communes.

### Dispositions financières

Le coût de l'organisation des élections est assumé par l'État et les communes où sont situés les bureaux de vote.

Les frais de propagande (coût du papier, impression et distribution des bulletins de vote, affiches et circulaires, ainsi que les frais d'affichage) sont, eux, payés par les candidats, et sont remboursés par l'État aux candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés à l'un des deux tours de scrutin et dont le matériel électoral respecte les dispositions réglementaires.



### Les listes de candidats

S'agissant d'une commune nouvelle comprise entre 1 500 et 2 500 habitants, les listes de candidats de Perche-en-Nocé devront présenter 23 candidats. Il s'agit

d'une disposition transitoire puisque les communes du même nombre d'habitants non issues d'une commune nouvelle ne présenteront que 19 candidats pour le même nombre d'habitants. Cette disposition s'appliquera à Perche-en-Nocé aux prochaines élections de 2026.

L'élection des conseillers municipaux se déroule selon un scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle. Les candidats se présentent en listes complètes avec la possibilité de deux candidats supplémentaires (notamment en cas d'empêchement de l'un ou l'autre des 23 candidats). Les listes doivent respecter la parité hommes-femmes.

**Lors du vote, on ne peut faire ni adjonction, ni suppression, ni modification de l'ordre de présentation des listes, au risque de voir son bulletin être déclaré nul.**

L'élection peut se limiter à un seul tour en cas de majorité absolue, ou donner lieu à un second tour, auquel cas :

- les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent s'y maintenir ;
- les candidats d'une liste qui a obtenu plus de 5 %, sans pouvoir se maintenir en tant que tels, peuvent rejoindre une autre liste, ce qui peut amener à modifier l'ordre de présentation des candidats.

Les élections municipales des communes de plus de 1 000 habitants constituent un scrutin majoritaire avec une dose de proportionnelle : on attribue d'abord la moitié (arrondie si nécessaire à l'entier supérieur) des sièges à pourvoir à la liste qui a le plus de voix au premier tour ou, s'il y a lieu, au second ; les autres sièges sont répartis entre toutes les listes présentes au dernier tour ayant eu plus de 5 % des suffrages exprimés (y compris la liste majoritaire) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

### L'élection des délégués communautaires

Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus sont également convoqués aux mêmes dates pour le renouvellement des conseillers communautaires (Communauté de Communes Cœur du Perche pour ce qui nous concerne). Il n'y a qu'un seul scrutin et les conseillers communautaires seront élus par « fléchage », aucun conseiller communautaire ne pouvant être élu s'il n'est pas également élu conseiller municipal. **Les conseillers communautaires sont donc élus en même temps que les conseillers municipaux. Sur un seul et même bulletin doivent figurer la liste des candidats au conseil municipal et celle des candidats au conseil communautaire.**

### Les bureaux de votes

Les électeurs sont appelés à voter dans la mairie de leur commune « historique » d'habitation. Les résultats seront compilés à la mairie de Perche-en-Nocé, soit la mairie de la commune historique de Nocé.

Le vote est ouvert de 8h00 à 18h00.

8h  
18h

Pour pouvoir voter, les électeurs devront justifier de leur identité en présentant une pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, permis de chasser en cours de validité, ... La présentation de la carte d'électeur, si elle n'est pas obligatoire, facilite le travail des scrutateurs !

### L'élection du maire, des maires délégués et des adjoints.

Le maire est élu par les conseillers municipaux en leur sein.

Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet. Le conseil municipal, présidé par le doyen d'âge, procède alors à l'élection du maire et des adjoints.

Le maire est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième. Toutefois, si le nombre de

voix des conseillers municipaux est le même pour deux candidats, c'est le plus âgé qui l'emporte.

**Les adjoints :** le conseil municipal fixe ensuite par délibération le nombre d'adjoints, qui ne peut dépasser 30 % de l'effectif du conseil (soit 6 pour Perche-en-Nocé), et procède à leur élection par un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et dans le respect du principe de la parité afin de favoriser l'égalité entre hommes et femmes.

**Les maires délégués :** Perche-en-Nocé étant une commune nouvelle, le Conseil Municipal élit, également lors de sa première réunion, les maires délégués de chaque commune historique, soit 6 maires délégués pour ce qui nous concerne. Ils sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Les maires délégués prennent rang immédiatement après le maire dans l'ordre du tableau municipal. Ils sont classés suivant la population de leur ancienne commune, lors de la création de la commune nouvelle.

Les maires délégués sont adjoints de droit sans être comptabilisés dans le quota maximum de 30% et s'ajoutent donc aux adjoints élus. Un maire délégué peut également être élu adjoint. Dans ce cas il entre dans le calcul du nombre d'adjoints. Les indemnités de maire délégué et d'adjoint ne sont pas cumulables.

### Les conseils communaux.

Le conseil municipal peut décider, à la majorité des 2/3, la création d'un conseil des communes déléguées, dans tout ou partie de celles-ci. Cette disposition fait l'objet de trois délibérations : création, composition et désignation des membres.

La représentation des communes historiques, si les candidats le souhaitent, est à prévoir au moment de la constitution des listes. Mais aucune disposition législative ne prévoit les modalités de représentation de ces communes.

6  
maires  
adjoints

6  
maires  
délégués

## COLLECTIVITES TERRITORIALES :

## QUI FAIT QUOI ?

On parle souvent du « mille feuilles » administratif ! À l'occasion des élections municipales, il est temps de faire le point sur les compétences de chacune des entités locales.

Nous nous arrêterons à la région, mais n'oublions pas qu'au-delà il y a l'État et l'Europe ! Ces compétences sont en perpétuelle évolution au fur et à mesure des lois votées au parlement.



PERCHE EN NOCÉ



MAIRIE

Collectivité territoriale de compétence générale qui a pour mission de répondre aux besoins quotidiens de la population. Les différents domaines d'intervention sont les suivants : état civil, services à la population, gestion communale, sécurité, assainissement collectif, économie et commerce, entretien des bourgs et des voiries communales et locaux communaux.

La commune de Perche-en-Nocé (2 200 habitants) dispose de différentes commissions pour travailler sur ces sujets : commission finance, personnel, travaux et voiries, urbanisme, communication, patrimoine, fêtes et cérémonies, cimetières, cantine, bibliothèque, commerce de proximité et santé, maisons fleuries, assainissement.



Communauté de communes

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

La communauté de communes est un établissement public de coopération qui regroupe plusieurs communes d'un seul tenant dans le but d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de son territoire.

Notre communauté de commune « Cœur du Perche » regroupe 12 communes (12 000 habitants) qui s'emploient à optimiser leurs ressources pour mieux répondre aux attentes de chaque habitant en matière de services publics.

Elle intervient dans le domaine économique, scolaire pour les écoles primaires, restaurations scolaires, aménagement du territoire et santé, petite enfance, jeunesse, services à la population, culture et tourisme, sports, espaces et réseaux routiers intercommunaux, entretien chemins de randonnée, assainissement non collectif et urbanisme. La communauté de commune Cœur du Perche est composée de 36 conseillers et 4 suppléants issus des conseils municipaux des différentes communes.

PAYS PERCHE ORNAIS  
(PETR)

Regroupement de collectivités locales : 6 intercommunalités (Mortagne au Perche, Pays Bellémois, Pays de Longny, Val d'Huisne, Cœur du Perche), soit 49 600 habitants.

Basé à Mortagne, le Pays provient d'une notion ancienne du pays géographique, c'est une catégorie administrative d'aménagement du territoire chargée, à cette échelle, d'exprimer la communauté d'intérêt économique, culturel et social pour permettre l'étude et la réalisation de projets de développement concernant l'emploi, la santé, la qualité de vie, le tourisme, l'habitat, le patrimoine, l'aménagement du territoire et l'environnement avec une cohérence plus générale.



CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée délibérante du département, le conseil départemental intervient dans les domaines suivants : solidarité, aide sociale, gestion des collèges, réseau routier, transports collectifs et scolaires, déploiement numérique, tourisme, environnement, culture. Le conseil départemental de l'Orne est composé de 42 conseillers élus dans 21 cantons qui siègent à Alençon pour 279 800 habitants.

RÉGION  
NORMANDIE

REGION

Pour nous, la région Normandie est une collectivité territoriale issue d'une division administrative du territoire. Elle représente 3 342 400 habitants. Ses domaines d'intervention sont le développement économique et culturel, la gestion de fonds européens, la formation professionnelle, la gestion des lycées, les transports ferroviaires (TER).

# L'AGENDA 2020

## Janvier

ven 3 - 20h30

### AG DU COMITÉ DES FÊTES

Nocé - Salle des fêtes

ven 10 - 18h30

### VOEUX DU MAIRE

Dancé - Salle des fêtes

sam 11 - 16h30

### VOEUX DU MAIRE

Nocé - Salle des fêtes

sam 11 - 20h30

### VOEUX DU MAIRE

Préaux - Salle des fêtes

### ARTISTES EN RÉSIDENCE

**Enzo MIANES** sculpteur  
de janvier à avril 2020.

**Guillaume ZUILI** photographe  
Résidence participative.  
Portraits des habitants  
de janvier à avril 2020.

**Catherine PONCIN** photographe  
de mai à juillet 2020.

### EXPOSITIONS

**Les Chemins de Traverse**  
Parcours Art et Patrimoine en  
Perche.

**Parcours des Ateliers des  
artistes locaux.**

**Du 2 mai au 6 juin 2020**  
Vernissage les 2 et 3 mai 2020.

**FÊTE DE PRÉAUX**  
24 août 2019



© M.-B. Ferrer

## Février

sam 1<sup>er</sup> - 20h

### REPAS APE

APE Nocé

Nocé - Salle des fêtes

dim 16 - 13h

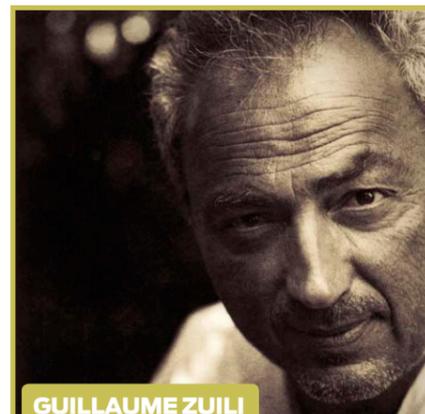
### LOTO

Comité des fêtes Nocé

Nocé - Salle des fêtes



ENZO MIANES



GUILLAUME ZUILI



CATHERINE PONCIN

## Mars

mar 3

### SORTIE CENTER PARC

Cap Djeun's

sam 7 - 20h

### REPAS

Football Club

Nocé - Salle des fêtes

sam 14 - 19h30

### LES BAL (LES)

#### Repas spectacle théâtre/cirque

Comité des fêtes Préaux

Préaux - Salle des fêtes

sam 14 - 20h30

### L'ESTRADE

#### Soirée théâtre

Cap Djeun's

Nocé - Salle des fêtes

sam 21 - 17h

### SOIRÉE JEUX

APE Nocé

Nocé - Salle des fêtes

ven 27 - 15h

### APRÈS-MIDI MÉMOIRE

Nocé Patrimoine

Nocé - Salle de la bibliothèque

### CAP DJEUN'S

**Les mercredi et samedi de  
14h30 à 17h30 et durant les va-  
cances scolaires.**

Activités diverses au local de  
l'association.

### ATELIER PANIERS

**Tous les samedis - 14h-17h30  
du 4 jan au 29 fev 2020.**

Salle des fêtes - Préaux

## Avril

dim 5 - 6h-18h

### VIDE GRENIER

Comité des fêtes Nocé

Nocé - Salle des fêtes

dim 5 - journée

### PÊCHE À L'ÉTANG

Comité des fêtes Préaux

Préaux - Parc nature

dim 19 - journée

### VIDE DRESSING

Cap Djeun's

Nocé - Salle des fêtes

mer 29 - journée

### SORTIE BAYEUX AVENTURE

Cap Djeun's

### SOIRÉES JAZZ

**Tous les vendredis - 20h à partir  
du 17 janvier.**

Repas à la carte (sur réservation)

Service jusqu'à 22h

Relais Saint-Germain - Préaux

### REPAS ET CONCERT

**Derniers samedis du mois - 20h.**

Repas sur réservation, vous pouvez  
venir boire un verre.

Participation libre pour la musique.

Relais Saint-Germain - Préaux

**DNA (Découvrir sa nature  
et agir) Conférences sur les  
médecines parallèles et le  
développement personnel**

**Un mercredi par mois - 20h.**

Repas sur réservation, vous pouvez  
venir boire un verre.

Participation libre pour la musique

Relais Saint-Germain - Préaux

## Mai

mer 8

### CÉRÉMONIE OFFICIELLE du 8 mai

Dépôt de gerbe au monument aux

morts suivi d'un vin d'honneur.

Secteur Nocé-Berd'huis des anciens

combattants

Nocé

dim 10 - 6h-18h

### VIDE GRENIER

#### FÊTE COMMUNALE

Colonard-Corubert

dim 10 - journée

### PÊCHE À L'ÉTANG

Comité des fêtes Préaux

Préaux - Parc nature

sam 16 - 17h30

### CONCERT - Maïlys de Villou-

treys, soprano

St-Aubin-des-Grois - Église

dim 17 - 17h30

### RANDONNÉE PRÉALIEUNE

Comité des fêtes Préaux

Préaux - Parc nature

**JARDIN NATUREL PARTAGÉ**  
Solidarité, échange, vitrine de  
la permaculture.

Chemin de la Ferrière, en face de la  
gendarmerie de Nocé.

Ouvert au jardinage collectif

tous les mercredis à 14h30.

### L'AGENDA DU PARC :

**www.parc-naturel-perche.fr**

### L'AGENDA DE L'ÉCOMUSÉE :

**http://ecomuseeduperche.com**

### L'AGENDA DE L'OFFICE DU

**TOURISME COEUR DU PERCHE :**

**www.tourisme.coeurduperche.com**

### L'AGENDA D'ECO-PERTICA :

**www.ecopertica.com/agenda**

## Juin

ven 19 - soir

### KARAFÖN - soirée cabaret

Karafön, Comité des fêtes Préaux et

Gym&Loisirs

Préaux - sous chapiteau

sam 20 - 15h et soirée

### KARAFÖN

#### Spectacles et concerts

Préaux - sous chapiteau

dim 21 - journée

### MARCHÉ DE PRODUCTEURS

#### LOCAUX avec assiette Karafön

le midi

Préaux - sous chapiteau

sam 27

### FÊTE DE L'ÉCOLE

École de Préaux

Préaux

**FÊTE DE PRÉAUX**  
Préaux - 24 août 2019



© marlo-bertho ferrer



## Déchetteries

Horaires d'été : 1<sup>er</sup> avr - 30 sept  
Horaires d'hiver : 1<sup>er</sup> oct - 31 mars

### Berd'huis

Lun, Mer, Sam : 9h30 - 12h  
Lun au Sam : 13h30 - 18h30  
Lun, Mer, Sam : 9h30 - 12h  
Lun au Sam : 13h30 - 17h30

### Colonard-Corubert

Lun au Sam : 9h30 - 12h  
et 14h - 18h  
Lun au Sam : 9h30 - 12h  
et 14h - 17h

### Rémalard

Lun au Sam : 9h - 12h30  
et 13h30 - 19h  
Lun au Sam : 9h - 12h30  
et 13h30 - 18h

## Perche-en-Nocé ville propre

Il est rappelé que l'entretien et le déneigement des trottoirs ou bords de rue sont à la charge des riverains.

## MAM à Nocé

Ouverture d'une Maison des  
Assistants Maternelles dans  
le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.  
Elle sera située dans l'ancienne  
école derrière la mairie.  
Renseignements en mairie.

## Recensement des jeunes

Le recensement doit avoir lieu  
dans les trois mois qui suivent  
le 16<sup>e</sup> anniversaire auprès de  
la mairie de son domicile. Ces  
démarches sont obligatoires  
pour l'inscription aux examens  
et aux concours publics tels que  
le BAC ou le permis de conduire.

## Coordonnées des mairies

### Perche-en-Nocé

02.33.73.41.18  
mairie@percheennoce.fr  
Lun-ven : 8h30 - 12h30

**Les services** sur rdv tous les  
**publics +** après-midis

### Colonard-Corubert

02.33.73.44.55  
mairie.colonard-corubert@laposte.net  
Ven : 14h - 18h

### Dancé

02.33.83.03.25  
mairie.dance61@wanadoo.fr  
Lun : 10h30 - 12h30  
Ven : 14h30 - 17h30

### Préaux-du-Perche

02.33.83.04.13  
mairie-preauxduperche@wanadoo.fr  
Mar : 14h - 18h  
Ven : 14h - 16h

### Saint-Aubin-des-Grois

02.33.73.41.42  
mairie.de.st-aubin-des-grois@wanadoo.fr  
Mer : 10h - 12h

### Saint-Jean-de-la-Forêt

02.33.73.43.88  
mairie.de.saintjeandelaforet@wanadoo.fr  
Jeu : 9h15 - 12h15

### Bibliothèque de Nocé

02.33.83.27.60  
Mar, Mer, Jeu : 16h - 18h  
Sam : 10h - 12h

### Bibliothèque de Préaux

02.33.83.56.35  
Mar : 17h - 19h  
Mer : 14h30 - 18h30  
Ven : 16h - 18h

## CCAS Distribution de l'aide alimentaire

Un jeudi sur deux : 15h30 - 17h  
Mairie de Colonard-Corubert,  
Infos complémentaires en mairie.

## Assistants maternelles

### Colonard-Corubert

Elodie Prévost - 02.33.73.33.28

### Dancé

Martine Dammerey - 02.33.83.02.06

### Nocé

Auréli Le Gall - 02.33.25.32.93  
Céline Margris - 02.33.25.21.50  
Alisson Drobecq - 06.70.58.76.81

### Préaux-du-Perche

Pascale May - 02.33.83.00.25  
Patricia Pluquet - 02.33.83.06.02  
Valérie Verrier - 02.33.83.72.19  
Stéphanie Lobjois-Durant - 06.27.46.19.83

## Médecins

### Cabinet médical Nocé

Dr Pierre Chalvignac  
Dr Jean-Paul Hoppenot  
8 rue de Courboyer - Nocé  
02.33.73.40.05

### Dr Michel Robin - pédiatre

6 pl du Docteur Gireaux - Nocé  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois  
exclusivement sur rdv par téléphone  
ou sms : 06.14.08.80.80

### Médecins de garde

Le soir après 20h,  
Le week-end à partir de samedi 12h,  
Les jours fériés  
**Composez le 116-117.**  
**En cas d'urgence vitale,**  
**composez le 15.**

## Infirmières

Sophie Delebarre, Jocelyne Dutertre,  
Christelle Paris, Jeanne Chauveau  
Permanences de soins (sans rdv)  
Mer et sam : 8h - 8h30  
6 pl du Docteur Paul Gireaux - Nocé  
06.33.50.24.83

## Pharmacie

### Pharmacie des collines

Marianne Kouba  
Nocé  
02.33.73.54.19  
pharmaciedescollines@orange.fr  
Lun au Ven : 8h45 - 12h45, 14h15 - 19h45  
Sam : 9h - 15h